



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychotropes

Question écrite n° 56295

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la prescription d'antidépresseurs aux adolescents. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Ministre des solidarités, de la santé et de la famille a présenté les grandes orientations du document de travail psychiatrie et santé mentale, le 4 février, lors du lancement de la concertation avec tous les acteurs afin d'aboutir à un programme d'actions. Dans ce plan santé mentale et psychiatrie, un programme concerne l'amélioration de la prise en charge de la dépression et la lutte contre le suicide. Nombre de personnes prenant un traitement antidépresseur n'en ont probablement pas besoin. A contrario, moins de la moitié des personnes souffrant de troubles dépressifs graves sont prises en charge. En effet, on confond souvent la souffrance liée à un événement difficile de la vie, comme la perte d'emploi ou le dépit amoureux, la déprime et la dépression, la « vraie ». Les professionnels ont aussi des difficultés à adapter leur traitement face à la demande du patient. Deux actions à mener simultanément ont été retenues : réaliser une campagne média grand public, via l'INPES (institut de prévention et d'éducation à la santé), pour expliquer aux Français la différence qui existe entre « la déprime » et la dépression et en soulignant que les antidépresseurs ne sont pas forcément une bonne réponse à la tristesse ; aider les professionnels de santé en leur diffusant des guides au repérage des troubles dépressifs et des recommandations de conduite à tenir. La Haute Autorité en santé élaborera ces recommandations, et le ministre veillera à ce que l'ensemble des sensibilités de la psychiatrie française, dont la psychanalyse, soit associé à leur élaboration. Concernant le bon usage des antidépresseurs en particulier, il a été demandé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) s'il est possible de restreindre la prescription et l'usage des antidépresseurs chez l'enfant et l'adolescent. Les experts doivent se réunir prochainement. Le ministre prendra immédiatement les mesures qu'ils préconiseront et rappelle qu'aujourd'hui ces traitements n'ont pas d'indication dans le traitement de troubles dépressifs chez l'enfant et l'adolescent. En parallèle, d'ici à la fin du mois d'avril, l'AFSSAPS diffusera une recommandation sur le bon usage des antidépresseurs chez l'adulte. Pour lutter contre le suicide, à la fois fléau individuel et enjeu de santé publique, les réponses ne sont pas simples, mais les efforts entrepris devront être poursuivis et accentués. Une stratégie nationale d'actions face au suicide a été mise en oeuvre sur 2000-2005. Son évaluation sera réalisée cette année et, le cas échéant, les inflexions nécessaires seront alors envisagées. Néanmoins, le ministre souhaite dès à présent accentuer les efforts à destination des jeunes. Il s'agit essentiellement de repérer la dépression dans les établissements scolaires. Cette action sera conduite, en lien avec l'éducation nationale, dans le cadre du partenariat en santé publique développé entre les deux ministères. Les enseignants seront sensibilisés au repérage des modifications comportementales des enfants dans le cadre scolaire. La santé scolaire jouera donc un rôle-clé dans ce dispositif. Les infirmières, en particulier, seront formées à l'écoute des jeunes, pour lesquels elles constituent déjà des référents naturels, notamment pour l'accès à la pilule du lendemain pour les filles. Concernant la prise en charge des enfants et des adolescents, le ministre souhaite rattraper le retard constaté en pédopsychiatrie, en créant des lits dans les départements qui en sont dépourvus. Dix départements ne

disposent pas aujourd'hui d'hospitalisation complète en psychiatrie infanto-juvénile. Onze millions d'euros y seront consacrés et feront l'objet d'une évaluation précise de leur utilisation. Une réflexion doit aussi être menée sur la formation de nouveaux pédopsychiatres, trop peu nombreux aujourd'hui. Enfin, le ministre souhaite poursuivre la mise en place des maisons des adolescents comme la Maison de Solenne à Cochin, dans le cadre d'un partenariat entre son ministère et la Fondation hôpitaux de Paris/hôpitaux de France selon le principe proposé par Madame Bernadette Chirac.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56295

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 726

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4391